

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 26 août 2024, à 16 h 30, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

| | |
|--------------------------------|------------------|
| M. le maire | Alain THIBAUT |
| M ^{me} la conseillère | Danielle BEAUPRÉ |
| MM. les conseillers | Daniel CAMIRÉ |
| | Gilles FOURNIER |
| | Mario GAUMONT |
| | Raynald DUGUAY |
| | Roger VIGNOLA |

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT AUSSI PRÉSENTS

| | |
|---------------------------------------|--------------------------------|
| M. le directeur général | Nicolas MAYRAND |
| M ^{me} la greffière | M ^e Ariane CAMIRÉ |
| M ^{me} la greffière adjointe | M ^e Josée BOURDAGES |

CITOYENS: 25

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

2024-08-297

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 août 2024, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-08-298

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-08-299

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juillet 2024 tenue à 8 h au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juillet 2024 tenue à 8 h tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-08-300

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUILLET 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juillet 2024 tenue à 12 h (midi) au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juillet 2024 tenue à 12 h (midi) tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-08-301

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION N° PC-2024-02/2024-07-249

Chaque membre du conseil ayant reçu au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le procès-verbal de correction numéro PC-2024-02/2024-07-249 établi par la greffière concernant la résolution numéro 2024-07-249 de la séance extraordinaire du 2 juillet 2024, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de correction numéro PC-2024-02/2024-07-249 établi par la greffière et d'en accepter le dépôt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2024-08-302

RATIFICATION – DÉCISIONS DES COMMISSIONS PERMANENTES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion de la séance suivante de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent au procès-verbal de cette séance, à savoir :

- 19 août 2024 : décisions CP-0824-330 à CP-0824-350 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-08-303

DÉPÔT PAR LA GREFFIÈRE DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT N° 2024-379

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement n° 2024-379, soit le Règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 350 000 \$ pour la réfection de la patinoire extérieure et l'ajout d'une surface de Dek Hockey, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ c. E-2.2).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'accepter le dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 2024-379.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-08-304

DÉPÔT PAR LA GREFFIÈRE DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT N° 2024-384

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement n° 2024-384, soit le Règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 514 043 \$ pour l'acquisition d'une chargeuse sur roues munie d'équipements de déneigement et accessoires spécifiés pour le Service des travaux publics, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ c. E-2.2).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'accepter le dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 2024-384.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2024-08-305

MOUVEMENT DU PERSONNEL – JUILLET 2024

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel pour le mois de juillet 2024, tel que
présenté au conseil municipal, à savoir :

TERMINAISON

| | | |
|----------------|---------------------------------------|------------|
| CHENEL, Amy | Pompière à temps partiel | 2024-07-08 |
| CORBEY, Daniel | Préposé aux pompes, aqueduc et égouts | 2024-07-18 |

TERMINAISON – ÉTUDIANTS

| | | |
|-------------------|--------------------------------|------------|
| POITEVIEN, Mathéo | Préposé à l'aménagement urbain | 2024-07-30 |
|-------------------|--------------------------------|------------|

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-08-306

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE SUR LA SÉCURITÉ DU
QUAI MUNICIPAL DE PORT-CARTIER - QSL CANADA INC.**

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure une entente définissant les
responsabilités légales exercées par la Ville de Port-Cartier et QSL CANADA INC.
dans le cadre de la gestion de la sécurité des usagers et des installations
portuaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'accepter et/ou entériner le texte de l'Entente sur la sécurité du Quai
municipal de Port-Cartier intervenue entre la Ville de Port-Cartier et QSL
CANADA INC.;

D'autoriser le directeur du Quai municipal à conclure et à signer, pour et au
nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, l'Entente sur la sécurité du Quai municipal
de Port-Cartier mentionnée ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou
nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-08-307

**AUTORISATION DE PAIEMENT – PRODUCTION D’AFFICHES POUR
ENCOURAGER ET PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DU TRIATHLÈTE
CHARLES PAQUET AUX JEUX OLYMPIQUES DE PARIS –
SIGNALISATION M.R. INC.**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 1 466,53 \$, taxes en sus, à
SIGNALISATION M.R. INC., en paiement pour des affiches illustrant la
participation du port-cartois Charles PAQUET aux Jeux olympiques 2024 à Paris,
le tout conformément à la facture n° 49954 datée du 11 juillet 2024 ainsi qu'à
la recommandation du directeur général en date du 22 juillet 2024;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

DE préciser que le coût de cette acquisition est puisé à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-08-308

AUTORISATION DE SIGNATURE – PLANS PARTENAIRES : CAMPAGNE MARKETING CÔTE-NORD 2025-2027 - TOURISME CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT l'offre des *Plans partenaires : Campagne marketing Côte-Nord 2025-2027* de TOURISME CÔTE-NORD visant la promotion des attractions, activités et services de divers secteurs ou expériences, structurés autour d'itinéraires et de circuits;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Port-Cartier à adhérer au Plan regroupé, municipalité, MRC, regroupement des plans partenaires précités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la participation de la Ville de Port-Cartier au Plan regroupé, municipalité, MRC, regroupement des *Plans partenaires : Campagne marketing Côte-Nord 2025-2027*;

D'autoriser le directeur général à remplir, signer et transmettre le Formulaire de confirmation prévu à cet effet;

D'autoriser la trésorière à verser à TOURISME CÔTE-NORD la somme de 10 000 \$/année, pour une durée de 2 ans, correspondant au Plan regroupé, municipalité, MRC, regroupement des *Plans partenaires : Campagne marketing Côte-Nord 2025-2027*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-08-309

AUTORISATION – MANDAT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – PARTICIPATION AU COMITÉ D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE (PLIU) – MRC DE SEPT-RIVIÈRES

CONSIDÉRANT que la MRC DE SEPT-RIVIÈRES a entrepris l'élaboration d'un *Plan local d'intervention d'urgence (PLIU)* pour les interventions d'urgence hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier est appelée à participer activement à ce comité par le biais de ses représentants du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

DE mandater David LAMARRE, directeur du Service de sécurité incendie et Pascal JACQUES, capitaine aux opérations au Service de sécurité incendie, à siéger sur le comité d'élaboration du *Plan local d'intervention d'urgence (PLIU)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2024-08-310

AUTORISATION DE SIGNATURE – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DU CAMION D'UNITÉ D'INTERVENTION – LE CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGÉR)

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier par ses résolutions numéros 2005-07-289 et 2006-09-425 approuvait l'entente de service n° 2005-0005 pour la gestion, l'entretien et la réparation d'un parc de véhicules intervenue entre LE CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGÉR) et la VILLE DE PORT-CARTIER, visant la location d'un camion d'unité d'intervention;

CONSIDÉRANT l'échéance et les mécanismes de résiliation prévus à l'article 9 de ladite entente;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir de l'option de rachat du véhicule à la valeur nette comptable aux livres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'autoriser le maire, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de transfert de propriété de l'unité d'intervention n° 06-0602 à intervenir avec LE CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGÉR) selon le projet soumis lors de la commission permanente du 19 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-08-311

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60871567

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 120 191,70 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 12 019,17 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60871567 datée du 18 juin 2024 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 3 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-08-312

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 13 – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-TC-20210630-02 – CONSTRUCTION POLARIS CMM INC.

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 1 857 793,10 \$, **moins** une retenue spéciale de 920 \$ et la retenue contractuelle de 10 %, soit 185 687,31 \$, taxes en sus, à l'entreprise CONSTRUCTION POLARIS CMM INC.,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

en paiement du décompte numéro 13 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, de traitement et de distribution de l'eau potable, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20210630-02, le tout conformément au décompte numéro 13 daté du 4 juillet 2024 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 12 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-08-313

OCTROI DE CONTRAT – RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC POUR L'ANNÉE 2024 – HYDRA-SPEC INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue de HYDRA-SPEC INC. datée du 4 juillet 2024, pour l'exécution du programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc de la Ville de Port-Cartier;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'octroyer un contrat à HYDRA-SPEC INC. pour l'exécution du programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc de la Ville de Port-Cartier, au montant de 13 724 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise datée du 4 juillet 2024 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 22 juillet 2024;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-08-314

OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE FILAGE ET D'INSTALLATION DE PRISES USB POUR LA SALLE D'INTERROGATOIRE DES BUREAUX DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – SYNERGICA ÉLECTRIQUE INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue de SYNERGICA ÉLECTRIQUE INC. datée du 18 juillet 2024, pour la réalisation de travaux de filage et d'installation de prises USB dans la salle d'interrogatoire des bureaux de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'octroyer un contrat à SYNERGICA ÉLECTRIQUE INC. pour la réalisation de travaux de filage et d'installation de prises USB dans la salle d'interrogatoire des bureaux de la Sûreté du Québec, au montant de 3 881,56 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise datée du 18 juillet 2024 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 22 juillet 2024;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-08-315

**APPUI – PROJET « MA VIE, UNE BELLE HISTOIRE, MON HISTOIRE »
– LOISIR ET SPORT CÔTE-NORD**

CONSIDÉRANT le projet « Ma vie, une belle histoire, mon histoire » mis en place par LOISIR ET SPORT CÔTE-NORD afin d'offrir aux aînés de la Côte-Nord la possibilité de créer un album et un livre basés sur leur histoire de vie;

CONSIDÉRANT que le projet vise également à briser l'isolement et à favoriser la stimulation cognitive chez les aînés puisque cette activité de mémoire sera réalisée avec la collaboration des enfants, petits-enfants et autres aînés, créant ainsi un pont entre les générations;

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier souhaite soutenir ce projet, car il permet aux aînés de participer à la collectivité et d'offrir ce bel héritage aux générations futures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Port-Cartier transmette une lettre d'appui à LOISIR ET SPORT CÔTE-NORD dans le cadre de sa demande de financement pour le projet « Ma vie, une belle histoire, mon histoire ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-08-316

**AUTORISATION – AIDE FINANCIÈRE – PROJET D'AGRANDISSEMENT
– VILLA PORT-CARTIER INC.**

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de VILLA PORT-CARTIER INC. pour l'ajout de onze (11) places;

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier souhaite participer à la réalisation de ce projet nécessaire au maintien de la qualité de vie des aînés et des familles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la trésorière à verser une aide financière non récurrente de 25 000 \$ à VILLA PORT-CARTIER INC., puisée à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2024-08-317

DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ DONT LA VALEUR EXCÈDE 25 000 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JUILLET 2024

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE la liste des contrats conclus de gré à gré et dont la valeur excède 25 000 \$ pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2024, totalisant 26 240 \$ soit déposée au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2024-08-318

PROLONGATION D'UNE DURÉE DE TROIS (3) MOIS – CONTRAT DE COLLECTE DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES DOMESTIQUES ET COMMERCIAUX DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-ST-20230608-01 – DAUMEX CÔTE-NORD INC.

CONSIDÉRANT l'instauration prochaine du nouveau service de collecte des matières organiques;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Port-Cartier à regrouper les services de collecte des déchets, matières recyclables et organiques sous un seul contrat;

CONSIDÉRANT que le contrat de collecte des déchets et des matières recyclables, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-ST-20230608-01, arrive à échéance le 16 septembre 2024 concernant le volet « Déchets »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

DE prolonger pour une période de trois (3) mois, soit du 16 septembre 2024 au 31 décembre 2024, le contrat intervenu avec DAUMEX CÔTE NORD INC., pour la collecte des déchets et des matières recyclables domestiques et commerciaux de la Ville de Port-Cartier faisant l'objet du projet n° VPC-STP-ST-20230608-01, aux mêmes conditions que celles prévues audit contrat, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 25 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-08-319

RÉSULTATS ET DÉCISION – APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE À PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-SU-SP-20240715-01

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'adjuger au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale au terme du processus d'évaluation et de pondération des offres, soit OSTRADA EXPERTS-CONSEILS INC., le contrat de Services professionnels pour la réalisation d'une étude préliminaire pour l'aménagement d'une zone industrio-portuaire à Port-Cartier, faisant l'objet du projet n° VPC-SU-SP-

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

20240715-01, au montant de 94 500 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 6 août 2024, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent ainsi qu'au rapport du comité de sélection daté du 22 août 2024;

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement affecté du quai;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-08-320

OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION DE PIÈCES POUR LE REMPLACEMENT DU PLANÉTAIRE DU VÉHICULE D'ÉLEVATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – TECHNO FEU INC.

CONSIDÉRANT l'offre n° SC10014735 reçue de TECHNO FEU INC. datée du 6 août 2024, pour le remplacement du planétaire du véhicule d'élévation du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'octroyer un contrat à TECHNO FEU INC. pour l'acquisition de pièces pour le remplacement du planétaire du véhicule d'élévation du Service de sécurité incendie, au montant de 26 180,86 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise datée du 6 août 2024 et à la recommandation du Service de sécurité incendie en date du 21 août 2024;

DE préciser que le coût de cette acquisition est puisé à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

DE préciser qu'il y a lieu d'appliquer la dérogation prévue à l'article 7.4 du règlement précité pour le présent octroi;

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-08-321

OCTROI DE CONTRAT – IDENTIFICATION DES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE (MSCA) – TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTÉE

CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions du *Règlement sur la Santé et la Sécurité* (c. S-2.1, r. 13) visant l'implantation et la mise à jour d'un registre sur l'amiante par tout employeur;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'offre n° CQ4841.0-ODS reçue de TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTÉE datée du 8 août 2024, pour l'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (MSCA);

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'octroyer un contrat à TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTÉE pour l'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (MSCA) au montant de 8 059 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise datée du 8 août 2024 et à la recommandation du Service des ressources humaines en date du 20 août 2024;

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

D'autoriser la directrice des ressources humaines à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT

Il félicite la 13^e place et la participation du port-cartois Charles PAQUET aux Jeux olympiques de Paris, il s'agit d'une fierté pour la Ville de Port-Cartier.

Il désire remercier et féliciter les comités organisateurs et les bénévoles pour la Dérive et le Festival des riverains, les deux événements ont été une belle réussite.

Il remercie les employés étudiants qui ont contribué à embellir la Ville de Port-Cartier pendant la période estivale.

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Il n'a rien de particulier à mentionner.

M. LE CONSEILLER GILLES FOURNIER

Il n'a rien de particulier à mentionner.

M. LE CONSEILLER MARIO GAUMONT

Il n'a rien de particulier à mentionner.

M. LE CONSEILLER RAYNALD DUGUAY

Il n'a rien de particulier à mentionner.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

M^{ME} LA CONSEILLÈRE DANIELLE BEAUPRÉ

Elle n'a rien de particulier à mentionner.

M. LE CONSEILLER ROGER VIGNOLA

Il n'a rien de particulier à mentionner.

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

Questions de M^{me} Marjolaine BÉRUBÉ

– À qui appartient la plage Rochelois ?

2024-08-322

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 26 août 2024 soit levée à 18 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

Alain THIBAUT
Maire

AC/rlb